



Délibération du Conseil Communautaire

- Le jeudi 20 mars 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Allemans sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire- Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier - Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin -Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard- Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier - Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Dominique Caillou Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour-Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Pascal Devars – Lisa Boyer- Corinne Ducoup – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Christine Laurent – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud -Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christine Laurent à Laurent Casanave Catherine Esculier à Allain Tricoire Philippe Chotard à Christophe Gontier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour

DELIBERATION N° 2025 /26 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 20 MARS 2025****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe de l'Autorisation des Droits du Sol (ADS)****Vu** la présentation faite par Monsieur Jean-Marcel BEAU,**Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** le Compte financier unique 2024 du budget annexe « ADS »,**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,**Considérant** que Monsieur Jean-Marcel BEAU, a été désigné pour présider la séance,**Considérant** que Monsieur Didier BAZINET, Président de la CCPR, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Marcel BEAU, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024 du budget annexe « ADS », lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 073,00	157 064,00	158 137,00
	Recettes réalisées (1)	B	977,00	142 746,07	143 723,07
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 073,00	157 064,00	158 137,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	142 746,07	142 746,07
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	977,00	0,00	977,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	918,74	0,00	918,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 895,74	0,00	1 895,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 895,74	0,00	1 895,74

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				918,74		918,74
Opérations de l'exercice	142 746,07	142 746,07		977,00	142 746,07	143 723,07
TOTAUX	142 746,07	142 746,07		1 895,74	142 746,07	144 641,81
Résultats de clôture				1 895,74		1 895,74
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 746,07	142 746,07		1 895,74	142 746,07	144 641,81
RESULTATS DEFINITIFS				1 895,74		1 895,74

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 49

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 31-03-2025

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**La secrétaire de séance
du 20 mars 2025
Murielle Cassier**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 25/03/2025 20:43:18